



**LE DONJON**  
DIRECTION DE L'URBANISME

**DÉCISION DE NON OPPOSITION DE DECLARATION PREALABLE**

Délivrée par le maire au nom de la commune

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier, adressez-vous :

Mairie Le Donjon 1 Lot. Le Plessis 03130 Le Donjon

<p>Dossier : DP 003103 23 A0014 Déposé le : 02/10/2023</p> <p>Nature des travaux : CRÉATION D'UNE MICRO-CRÈCHE À LA PLACE DU SIÈGE DE LA COMCOM DU DONJON MODIFICATION DU CHÂSSIS EN PORTE D'ACCÈS PRINCIPALE ET CRÉATION D'UNE PLACE DE PARKING</p> <p>Adresse des travaux : LE PLESSIS 03130 LE DONJON</p> <p>Références cadastrales: 000AN0449</p>	<p>Demandeur : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE REPRÉSENTÉ(E) PAR MONSIEUR LITAUDON ROGER 18 RUE DE VOUROUX 03150 VARENNES-SUR-ALLIER</p>
---	--

Le Maire de Le Donjon,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22/06/2006, modifié les 10/06/2008, 19/05/2009, 01/09/2009, 25/11/2010, 01/07/2011, 03/02/2012, 10/04/2012, 28/08/2012, 20/05/2015, 16/07/2015, mis à jour le 31/08/2017

Vu l'objet de la demande

- pour la création d'une micro-crèche à la place du siège de la Comcom du Donjon ainsi que la modification du châssis en porte d'accès principale et la création d'une place de parking
- sur un terrain situé Le Plessis

**DÉCIDE**

**Article unique** : La DP 003103 23 A0014 fait l'objet d'une DÉCISION DE NON OPPOSITION pour les travaux décrits dans la demande présentée.

<p>Date d'affichage :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- de l'avis de dépôt : 03/10/2023</li><li>- de la décision en mairie :</li></ul> <p>Date de transmission au Préfet ou à son délégué :</p>	<p>Fait à Le Donjon, le 10 octobre 2023</p> <p>M le Maire</p> <p>Guy LABBE</p>
---	--

La présente autorisation est susceptible de donner lieu au versement des taxes d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive.

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans le département dans les conditions prévues aux article L 2131-1 et L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.